

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AOUT 2022

**NOMBRE**

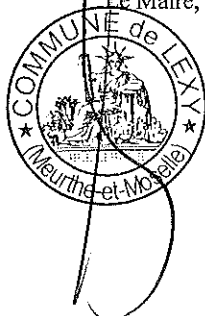
Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	23

**OBJET**  
**N°2022-8-4**

Convention de partenariat  
Recherche & Développement

Le Maire certifie que la liste  
des délibérations a été affichée  
à la porte de la Mairie le 31 août 2022  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 19 août 2022.

Le Maire,



L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI-Mme HENRY-MM.LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-BERTRAND-MM.SULLI-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-MM.TURCHIZANCHIN

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.ALLIERI  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE  
Mme THIERRY ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER  
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND  
M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme HENRY  
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Commune de LEXY, Green Tech Innovations et le CRITT-TJFU de Bar-le-Duc souhaitent collaborer pour réaliser des travaux de Recherche et Développement dans le cadre du projet de recherche et développement tendant au développement d'une étude de faisabilité « Green Valley by Lexy ».

A cet égard, le projet poursuit les objectifs suivants :

- Mise en place d'un projet vertueux autour de la gestion de l'énergie répondant aux enjeux de souveraineté énergétique et de protection de l'environnement
- Développement d'une expérimentation individuelle à l'échelle d'une collectivité permettant de déterminer avec précision les retombées sur le territoire

REÇU EN PREFECTURE

le 30/08/2022

Application agréée E-legalite.com

Ainsi, le projet a pour vocation de déployer des luminaires et des panneaux photovoltaïques innovants, fonctionnels, intelligents, à structure bio sourcée, fabriqués localement afin de garantir à la Commune sa souveraineté et sa résilience énergétique.

Le présent accord a pour objectif de définir les droits et obligations des partenaires dans le cadre de l'exécution du projet.

Le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec Green Tech Innovations et le CRITT-TJFU.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/08/2022

Application agréée E-legalite.com